RCS : ST DENIS DE LA REUNION
Code greffe : 9741

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST DENIS DE LA REUNION atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1993 B 00065
Numéro SIREN : 389 977 786
Nom ou dénomination : ABC ENTRETIEN REUNION

Ce dépôt a été enregistré le 10/10/2019 sous le numéro de dépôt B2019/003851

255652

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2019/003851**
n° de gestion : **1993B00065**
n° SIREN : **389 977 786 RCS Saint Denis de La Réunion**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Saint-Denis-de-La-Réunion certifie avoir procédé le 10/10/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

ABC ENTRETIEN REUNION - Société par actions simplifiée
10 rue L'amitié ZAC le Triangle Immeuble le Thalès 2ème Etage - Sainte-Clotilde 97490 Saint-denis -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2015

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels

255652

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

① BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2016

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Désignation de l'entreprise : ABC ENTRETIEN REUNION — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12

Adresse de l'entreprise : RESIDENCE LA TONNELLE 17 ROUTE DE LA RIVIERE DES PLUIES BATIMENT A - LOCAL D 97490 SAINTE CLOTILDE — Durée de l'exercice précédent* : 12

Numéro SIRET* : 3 8 9 9 7 7 7 8 6 0 0 0 7 5 — Néant * ☐

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le 31122015 Net 3	N-1 31122014 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB		AC			
	Frais de développement*	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	12 820	AG	3 755	9 065	10 851
	Fonds commercial (1)	AH	36 893	AI		36 893	36 893
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	7 000	AK	7 000		2 217
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	8 000	AO		8 000	8 000
	Constructions	AP	366 005	AQ	130 515	235 490	256 007
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	344 450	AS	224 519	119 931	121 553
	Autres immobilisations corporelles	AT	71 752	AU	56 404	15 347	16 003
	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX		AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU	125 861	CV		125 861	125 704
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières*	BH	22 361	BI		22 361	21 361
	TOTAL (II)	BJ	995 141	BK	422 193	572 948	598 587
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	18 189	BM		18 189	53 776
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 456 592	BY	217 657	1 238 935	1 148 124
	Autres créances (3)	BZ	536 579	CA		536 579	472 861
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
	Disponibilités	CF	355 198	CG		355 198	211 420
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	2 240	CI		2 240	4 475
	TOTAL (III)	CJ	2 368 797	CK	217 657	2 151 139	1 890 656
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Écarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	3 363 938	1A	639 850	2 724 088	2 489 243

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * — Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Certifié conforme

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

DGFiP N° 2051 2016

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Désignation de l'entreprise : ABC ENTRETIEN REUNION — Néant * ☐

			Exercice N	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 135 000)	DA	135 000	135 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	824	824
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	13 500	13 500
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	452 422	330 808
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	379 844	316 214
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées*	DK		
	TOTAL (I)	DL	981 591	796 346
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	68 153	57 819
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	68 153	57 819
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	193 522	226 404
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	34 759	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	101 455	96 334
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 317 714	1 266 132
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	8 335	29 111
	Autres dettes	EA	18 560	17 096
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	1 674 344	1 635 078
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 724 088	2 489 243

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont { Écart de réévaluation libre	1D		
	Dont { Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 513 490	1 443 121
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	1 565	4 863

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Certifié conforme

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2016

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Désignation de l'entreprise : ABC ENTRETIEN REUNION — Néant * ☐

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	28 379	FB		FC	28 379	1 152
	Production vendue biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue services*	FG	6 297 274	FH		FI	6 297 274	5 800 916
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	6 325 653	FK		FL	6 325 653	5 802 069
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	108 023	21 485
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	110 924	72 028
	Autres produits (1) (11)					FQ	7 664	10 756
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	6 552 265	5 906 337
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	239 150	206 977
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	35 587	6 467
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	853 162	818 968
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	111 368	150 671
	Salaires et traitements*					FY	4 086 645	3 624 859
	Charges sociales (10)					FZ	598 655	643 563
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*					GA	110 654	78 120
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	95 637	7 730
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	23 751	39 642
	Autres charges (12)					GE	1 028	46
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	6 155 637	5 577 042
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	396 628	329 295
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* **(III)**					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* **(IV)**					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	658	58
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	303	1 493
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		33
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	961	1 583
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	11 872	12 720
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	11 872	12 720
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(10 912)	(11 137)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	385 717	318 158

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Certifié conforme

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053 2016

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Désignation de l'entreprise : ABC ENTRETIEN REUNION — Néant * ☐

			Exercice N	Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	40	174
	Produits exceptionnels sur opérations en capital*	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	40	174
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	5 913	2 114
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital*	HF		4
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	5 913	2 118
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII — VIII)		HI	(5 872)	(1 944)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**		HJ		
Impôts sur les bénéfices* **(X)**		HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	6 553 266	5 908 094
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	6 173 422	5 591 880
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits — total des charges)		HN	379 844	316 214
RENVOIS (1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	6 550	9 349
(2) Dont	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	12 962	3 538
(3) Dont	- Crédit-bail mobilier*	HP		
(3) Dont	- Crédit-bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	1 000	3 615
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(9)	Dont transferts de charges	A1	91 006	64 372
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
PV ET AMENDES	660	
JUGEMENT TRIBUNAL DE COMMERCE	4 592	
FRANCHISE SINISTRE CLIENTELE	660	
INTERETS MORATOIRE S/MARCHE PUBLIC		40

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs
AJUSTEMENT COMPTES CLIENTS	724	12 148
AJUSTEMENT DEBITEURS ET CREDITEURS DIVERS (DCD)	276	735
AJUSTEMENT COMPTE BANCAIRE		80

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Certifié conforme

Formulaire obligatoire
(article 53 A du Code général des impôts)

⑤ IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2016

Désignation de l'entreprise : ABC ENTRETIEN REUNION — Néant * ☐

CADRE A — IMMOBILISATIONS			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations : Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	KD	55 513	KE		KF	1 200	
CORPORELLES	Terrains	KG	8 000	KH		KI		
	Constructions — Sur sol propre [Dont Composants L9]	KJ	274 949	KK		KL		
	Constructions — Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]	KM	85 986	KN		KO		
	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions [Dont Composants M2]	KP	5 070	KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M3]	KS	333 096	KT		KU	69 735	
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV	2 310	KW		KX		
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *	KY	8 141	KZ		LA	1 547	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	52 453	LC		LD	11 377	
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours	LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes	LK		LL		LM		
	TOTAL III	LN	770 006	LO		LP	82 659	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M		8T		
	Autres participations	8U	125 704	8V		8W	157	
	Autres titres immobilisés	1P		1R		1S		
	Prêts et autres immobilisations financières	1T	21 361	1U		1V	1 000	
	TOTAL IV	LQ	147 064	LR		LS	1 157	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	972 582	ØH		ØJ	85 016	

CADRE B — IMMOBILISATIONS			Diminutions : par virement de poste à poste 1		Diminutions : par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II		IO		LV		LW	56 713	1X	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY	8 000	LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB	274 949	MC	
	Constructions	Sur sol d'autrui	IR		MD		ME	85 986	MF	
	Constructions	Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH	5 070	MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	58 382	MK	344 450	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM		MN	2 310	MO	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	IV		MP	315	MQ	9 373	MR	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	3 761	MT	60 069	MU	
	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III		IY		NG	62 457	NH	790 207	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations		IØ		ØX		ØY	125 861	ØZ	
	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	22 361	2G	
	TOTAL IV		I3		NJ		NK	148 221	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	62 457	ØL	995 141	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Certifié conforme

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

2016

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFiP N° 2054 bis

Exercice N clos le 31122015

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : ABC ENTRETIEN REUNION

Néant * ☒

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			
			Au cours de l'exercice			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)	Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilsations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque annnée dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Certifié conforme

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055 2016

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Désignation de l'entreprise : ABC ENTRETIEN REUNION — Néant * ☐

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	5 552	PF	5 202	PG		PH	10 755	
Terrains		PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre	PM	76 732	PN	11 227	PO		PQ	87 959	
	Sur sol d'autrui	PR	30 164	PS	8 861	PT		PU	39 025	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	3 103	PW	428	PX		PY	3 531	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	211 544	QA	71 357	QB	58 382	QC	224 519	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	732	QE	1 155	QF		QG	1 887	
	Matériel de transport	QH	8 141	QI	1 547	QJ	315	QK	9 373	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	38 028	QM	10 877	QN	3 761	QO	45 145	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT		
TOTAL III		QU	368 444	QV	105 452	QW	62 457	QX	411 439	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ØN	373 996	ØP	110 654	ØQ	62 457	ØR	422 193	

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst.gales,agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III + IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		Total général non ventilé (NW-NY)	NZ								

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Certifié conforme

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056 2016

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Désignation de l'entreprise : ABC ENTRETIEN REUNION

Néant * ☐

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers*	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	57 819	4B	23 751	4C	13 418	4D	68 153	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer*	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z	57 819	TV	23 751	TW	13 418	TX	68 153	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D		
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H		
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5		
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X		
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T	128 522	6U	95 637	6V	6 501	6W	217 657	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B	128 522	TY	95 637	TZ	6 501	UA	217 657	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	186 341	UB	119 388	UC	19 919	UD	285 810	
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE	119 388	UF	19 919			
	Dont dotations et reprises - financières			UG		UH				
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ		UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Certifié conforme

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

⑧ ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE*

DGFiP N° 2057 2016

Désignation de l'entreprise : ABC ENTRETIEN REUNION — Néant * ☐

CADRE A ÉTAT DES CRÉANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	22 361	UV		UW	22 361
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	294 841		294 841		
	Autres créances clients	UX	1 161 750		1 161 750		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY	1 500		1 500		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	305 307		305 307		
	État et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	1 135		1 135		
	État et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	État et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC	212 624		212 624		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	16 013		16 013		
	Charges constatées d'avance	VS	2 240		2 240		
	TOTAUX	VT	2 017 771	VU	1 995 410	VV	22 361
RENVOIS (1) Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B ÉTAT DES DETTES

		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y				
Autres emprunts obligataires (1)	7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) — à 1 an maximum à l'origine	VG	1 565	1 565		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) — à plus d'1 an à l'origine	VH	191 957	31 102	105 737	55 118
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A				
Fournisseurs et comptes rattachés	8B	101 455	101 455		
Personnel et comptes rattachés	8C	696 792	696 792		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	364 284	364 284		
État et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	8E				
État et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VW	153 941	153 941		
État et autres collectivités publiques — Obligations cautionnées	VX				
État et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	102 698	102 698		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J	8 335	8 335		
Groupe et associés (2)	VI	34 759	34 759		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K	18 560	18 560		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *	Z2				
Produits constatés d'avance	8L				
TOTAUX	VY	1 674 344	VZ 1 513 490	105 737	55 118
RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	29 585	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

Certifié conforme

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑨ DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A 2016

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Désignation de l'entreprise : ABC ENTRETIEN REUNION

Formulaire déposé au titre de l'IR : ET ☐ Néant * ☐

Exercice N, clos le : 31122015

I. RÉINTÉGRATIONS

	BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WA	379 844
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés					WB	
		de son conjoint		moins part déductible*		à réintégrer :	WC	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	7 281	XE	8 636
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	1 355		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	4 180	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		XW	4 840
	Amendes et pénalités	WJ	660	Charges financières (art.212 bis)*	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme — imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)						I8	
	Moins-values nettes à long terme — imposées aux taux de 0 %						ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* — Plus-values nettes à court terme						WN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* — Plus-values soumises au régime des fusions						WO	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XR	
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	WQ	
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
	Réintégrations des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
						TOTAL I	WR	393 321

II. DÉDUCTIONS

	PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WS	
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*						WT	
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WU	8 078
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WV	
	Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 0 %						WH	
	Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 19 %						WP	
	Plus-values nettes à long terme — imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW	
	Plus-values nettes à long terme — imputées sur les déficits antérieurs						XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :	Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A				XA	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.						ZY	142 403
	Majoration d'amortissement*						XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5	XF 235
		Pôle de compétitivité (art. 44 undecies)	L6	Société investissements immobilier cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	
		Zone franche urbaine (art. 44 octies et octies A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC 235	
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)			PC	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XS	
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déductions exceptionnelle pour investissement *	X9			Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI	XG 266 106
	Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2	
						TOTAL II	XH	416 822

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : bénéfice (I moins II)	XI		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : déficit (II moins I)			XJ 23 502
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*	ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*			XL
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN		XO 23 502

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Certifié conforme

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

DIVERS À RÉINTÉGRER (détail de la rubrique WQ sur 2058-A)

Libellé	Montant
TOTAL	

DIVERS À DÉDUIRE (détail de la rubrique XG sur 2058-A)

Libellé	Montant
CICE	266 106
TOTAL	266 106

Certifié conforme

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(10) DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFiP N° 2058-B 2016

Désignation de l'entreprise : ABC ENTRETIEN REUNION — Néant * ☐

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	384 654
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	384 654
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	23 502
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	408 155

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI*	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
PROVISION ORGANIC C3S	9K		9L	3 970
TAXE FONCIERE DES IMMEUBLES NON PRESENTS A L'ACTIF	9M	4 180	9N	4 108
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	4 180 ▼ ligne WI	YO	8 078 ▼ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher) — XU ☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Certifié conforme

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(11)

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-C 2016

Désignation de l'entreprise : ABC ENTRETIEN REUNION — Néant * ☐

ORIGINES

Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	330 808
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	316 214
Prélèvements sur les réserves	ØE	
TOTAL I	ØF	647 022

AFFECTATIONS

Affectations aux réserves - Réserves légales	ZB	
Affectations aux réserves - Autres réserves	ZD	
Dividendes	ZE	194 600
Autres répartitions	ZF	
Report à nouveau	ZG	452 422
(N.B. le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZH	647 022

DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	XV	

RENSEIGNEMENTS DIVERS

				Exercice N :	Exercice N-1 :
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7	YQ		
	— Engagements de crédit-bail immobilier		YR		
	— Effets portés à l'escompte et non échus		YS		
DÉTAILS DES POSTES — AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Sous-traitance		YT	7 256	5 819
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	XQ	84 131	80 912
	— Personnel extérieur à l'entreprise		YU		
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)		SS	18 817	21 687
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages		YV		
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES	ST	742 958	710 549
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052		ZJ	853 162	818 968
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE		YW	53 340	44 342
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS	9Z	58 028	106 329
	Total du poste correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052		YX	111 368	150 671
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée		YY	543 846	493 680
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations		YZ	83 390	83 762
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2015) *		ØB	4 032 642	3 545 031
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *		ØS		
	— Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : ; handicapés) :		YP	183	169
	— Effectif affecté à l'activité artisanale		RL		
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *		ZK	%	%
	— Numéro de centre de gestion agréé *	XP		- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 sinon 0	ZR 1

RÉGIME DE GROUPE *

Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL	
			Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO	
			Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF	

Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale — JH — N° SIRET de la société mère du groupe — JJ

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Certifié conforme

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

(12) DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFiP N° 2059-A 2016

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Désignation de l'entreprise : ABC ENTRETIEN REUNION — Néant * ☐

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)	Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations*	1	DIVERSES MACHINES DE NETTOYAGE MISES AU REBUT	48 378		48 378		
	2	DIVERS OUTILLAGES MIS AU REBUT	10 319		10 319		
	3	DIVERS MATERIEL INFORMATIQUE MIS AU REBUT	3 761		3 761		
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

		Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * Court terme (9)	Long terme (10) 19 %	15 % ou 16 %	0 %	Plus-value taxables à 19 % (1) (11)
I - Immobilisations*	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
		Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme : total à reporter ligne 2 de la colonne « C »						
		Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme : total à reporter ligne 2 de la colonne « C »		(A)		(B)		(C)
		Cadre C : autres plus values taxable à 19 % (11)						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Certifié conforme

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

13 AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFiP N° 2059-B 2016

Désignation de l'entreprise :	ABC ENTRETIEN REUNION	Formulaire déposé au titre de l'IR	EU		Néant * ☒

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Certifié conforme

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

(14) **SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME** DGFiP N° 2059-C 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ABC ENTRETIEN REUNION Néant * ☒

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % (1) ou 16 % (2)	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1) *	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) (1) *	

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
(2) Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine 1		Moins-values à 16 % 2	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % 3	Solde des moins-values à 16 % 4
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine 1		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice 6	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2 + 3 + 4 - 5 - 6 7
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 % 2	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) 3	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) 4	À 15 % Ou À 16,5 % (1) 5		
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Certifié conforme

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

DGFiP N° 2059-D 2016

formulaire obligatoire (article 53A du Code général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : ABC ENTRETIEN REUNION

Néant * ☒

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés { - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice (1)	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année (2)	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice (5)
		donnant lieu à complément d'impôt (3)	ne donnant pas lieu à complément d'impôt (4)	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Certifié conforme

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

⑯ DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

DGFiP N° 2059-E 2016

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Exercice ouvert le : 01012015 et clos le : 31122015 Durée en nombre de mois 12

I - Production de l'entreprise

Ventes de marchandises	OA	28 379
Production vendue - Biens	OB	
Production vendue - Services	OC	6 297 274
Production stockée	OD	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	OF	108 023
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	7 664
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 1	OM	6 441 341

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)

Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON	
Variation de stocks (marchandises)	OO	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	239 150
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ	35 587
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	773 634
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	1 028
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
TOTAL 2	OJ	1 049 399

III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 - TOTAL 2	OG	5 391 942

IV - Contribution sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée asujettie à la CVAE (reporter sur le 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur le 1329)	SA	5 391 942

Si vous êtes assujetti à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE), alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n°1330-CVAE.

MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	6 325 653

Période de référence	GY	01012015	GZ	31122015
Date de cessation			HR	

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Certifié conforme

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

17 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2059-F 2016

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1 / 1 (1) Néant * ☐

EXERCICE CLOS LE 31122015 N° SIRET 38997778600075

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ABC ENTRETIEN REUNION

ADRESSE (voie) RESIDENCE LA TONNELLE 17 ROUTE DE LA RIVIERE DES PLUIES BATIMENT A - LOCAL D

CODE POSTAL 97490 VILLE SAINTE CLOTILDE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	4813
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	0	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	0

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique EURL Dénomination GEF

N° SIREN (si société établie en France) 477509780 % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 4813

Adresse : N° 39 Voie CHEMIN DES NIAOULIS

Code Postal 97400 Commune SAINT DENIS Pays France

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

Certifié conforme

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

18 FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFiP N° 2059-G 2016

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1) Néant * ☐

EXERCICE CLOS LE 31122015

N° SIRET 38997778600075

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ABC ENTRETIEN REUNION

ADRESSE (voie) RESIDENCE LA TONNELLE 17 ROUTE DE LA RIVIERE DES PLUIES BATIMENT A - LOCAL D

CODE POSTAL 97490 VILLE SAINTE CLOTILDE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	P5	1

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Forme juridique SARL Dénomination E-M-S-

N° SIREN (si société établie en France) 377535000 % de détention 100,00

Adresse : N° 30 Voie Du Presbytère

Code Postal 97410 Commune SAINT PIERRE Pays France

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Certifié conforme

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES
N° 2067
(2016)

Formulaire obligatoire (article 54 quater du Code général des Impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2015 ou exercice
du 01012015
au 31122015

Désignation de l'entreprise ABC ENTRETIEN REUNION

Adresse RESIDENCE LA TONNELLE 17 ROUTE DE LA RIVIERE DES PLUIES BATIMENT A - LOCAL D 97490 SAINTE CLOTILDE

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice (1)

	NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLÈTE
1	RENELLEAU STEPHANE	DIRECTEUR	191D, ALLÉE DES TOPAZE - BELLEPIERRE 97400 SAINT DENIS
2	FANNIO CHANTAL	RESPONSABLE D'EXPLOITATION	32 ALLÉE DES PENSÉES - LOTISSEMENT LES ANANAS 97490 SAINTE CLOTILDE
3	BOYER RITA	RESPONSABLE SECTEUR	12 RUE DES CITRONNIERS 97431 PLAINE DES PALMISTE
4	PINET CEDRIC	RESPONSABLE D'EXPLOITATION	1 ALLÉE DES CAPUCINES - BAT. A - RESID. AUGUSTIN PANON 97412 BRAS PANON
5	DIDAT MARIE-LYDIE	RESPONSABLE SECTEUR	11 CHEMIN FINETTE - APPT 14 RÉS. COQUELICOTS 2 97490 SAINTE CLOTILDE
6			
7			
8			
9			
10			

	RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice (6))	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
	Montant des rémunérations de toute nature (v. notice (2))	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice (3))	Valeur des avantages en nature (v. notice (4))	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice (5))	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice (7))	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice (8))	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	96 873		5 142		102 015	5 618	4 811		112 445
2	79 588		1 904		81 492	5 618	4 866		91 976
3	37 168				37 168		5 528		42 696
4	34 549				34 549		6 270		40 819
5	34 342				34 342		2 792		37 134
6									
7									
8									
9									
10									
**	282 521		7 046		289 567	11 236	24 268		325 070

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice (1)) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables (9)	
- de l'exercice 2015 (total col. 9 + total col. 10) (10)	325 070	- de l'exercice 2015 (10)	(23 502)
- de l'exercice précédent (10)	276 031	- de l'exercice précédent (10)	(144 482)

Nom et qualité du signataire

Mr EPAUD PASCAL, Président

À SAINTE CLOTILDE le 14042016

Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Certifié conforme

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔTS

2069-RCI

Société bénéficiant du régimes fiscal des groupes, cocher la case ☐ PME au sens communautaire, cocher la case ☐

Nom et adresse de la société membre de groupe pour lequel le formulaire est déposé ou de la société tête de groupe :

SIREN :

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔTS NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE

Crédit d'impôt (1)	Montant
CIC	266 106

(1) Dans la colonne "Crédit d'impôt" vous devez saisir un code à 3 lettres parmi :
CIC Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi
APR Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage
AUD Crédit d'impôt pour dépenses de productions déléguées d'oeuvres cinématographiques et audiovisuelles
CAI Crédit d'impôt en faveur de l'intéressement
CCI Crédit d'impôt cinéma international
FOR Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise
MAI Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs
MEC Réduction d'impôt au titre du mécénat
RAC Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés
AUT Autres crédits d'impôts

CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI

Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt	1	3 548 082
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail.	2	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3	
Montant du CICE préfinancé		

En présence de CICE, dans la colonne "Crédit d'impôt (1)" vous devez saisir "CIC", puis dans la colonne "Montant" vous devez saisir :
(ligne 1 x taux CICE) + (ligne 2 x taux CICE x 10/90) + ligne 3. (pour les rémunérations versées en 2015, le taux CICE applicable en métropole est de 6 %)

RÉDUCTION D'IMPÔT EN FAVEUR DU MÉCÉNAT

Montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siége est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	

II - CRÉDITS D'IMPÔTS AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE

Crédit d'impôt (2)	Montant

(2) Dans la colonne "Crédit d'impôt" vous devez saisir un code à 3 lettres parmi :
ART Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art
BIO Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique
CIN Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres cinématographiques ou audiovisuelles
CIO Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur productif
CIR Crédit d'impôt en faveur de la recherche
CJV Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo
COL Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur du logement social
COR Crédit d'impôt pour investissement en Corse
CPE Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique
EXP Crédit d'impôt pour les dépenses de prospection commerciale
FAM Crédit d'impôt famille
PHO Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres phonographiques
PTR Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé
PTZ Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété
PVM Crédits d'impôts afférents aux valeurs mobilières
RTA Crédit d'impôt pour remplacement temporaire de l'exploitant agricole
AUT Autres crédits d'impôts

PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS (utilisation de la valeur AUT)

III - CAS PARTICULIERS

CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N

Crédit d'impôt (3)	Montant

CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois

Crédit d'impôt (3)	Montant

(3) Dans la colonne "Crédit d'impôt" vous devez saisir un code à 3 lettres parmi :
CIC Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi
APR Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage
ART Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art
BIO Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique
CIR Crédit d'impôt en faveur de la recherche
CPE Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique
FOR Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise
MAI Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs
PTR Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé
PTZ Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété

Certifié conforme

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

TABLEAU ANNEXE

Dénomination : ABC ENTRETIEN REUNION

N° SIRET : 38997778600075

Exercice clos le 31/12/2015

Libellé	Montant	Commentaire
DETAIL DES DEDUCTIONS AUTORISEES AU TITRE DES INVESTISSEMENTS		
REALISES DANS LES COLLECTIVITES D'OUTRE MER		
TOTAL CONFORME AU MONTANT RENSEIGNÉ CELLULE ZY, FORMULAIRE 2058-A		
DESIGNATION		FOURNISSEUR N°FACTURE DATE FACTURE
1 Autolaveuse Fang 26 T et accessoires - N° série EU-00313D	5 177	COFILEASE CONTRAT 30014656 01/04/15
1 Autolaveuse Fang 26 T et accessoires - N° série EU-00311D	5 177	COFILEASE CONTRAT 30014656 01/04/15
1 Autolaveuse Fang 32 T et accessoires - N° série EU-00311D	7 849	COFILEASE CONTRAT 30014656 01/04/15
1 Autolaveuse Fang 20 HD 51 CM et accessoires - N° série EU-00322D	3 657	COFILEASE CONTRAT 30014656 01/04/15
1 Balayeuse ISAL PB 115 D	14 950	COFILEASE CONTRAT 30014656 01/04/15
1 Balayeuse ISAL PB 115 D	14 950	COFILEASE CONTRAT 30014656 01/04/15
1 Balayeuse ISAL PB 115 D	14 950	COFILEASE CONTRAT 30014656 01/04/15
1 Renault CLIO IV société 1.5L DCI 75 CH - Immat : DP 116 AG	13 384	COFILEASE CONTRAT 30014524 01/05/15
1 Débroussailleuse FS240 - N° série 179156168	519	CAT OI F5004917 26/01/15
5 souffleurs BR600 1720 m3/heure (cf N° série sur facture)	3 224	CAT OI F5012209 27/02/15
1 Autolaveuse Fang 20T et accessoires - N° série EU-01991D	3 657	ATOM MATÉRIELS FA000454 27/02/15
2 Monobrosses VIPER LS 60 complète	1 204	ATOM MATÉRIELS FA000454 27/02/15
1 Elagueur sur perche téléscopique - N° série 501309700	716	CAT OI F5013363 05/03/15
1 souffleur BR600 1720 m3/heure - N° série 501622081	652	CAT OI F5018064 31/03/15
1 Tractopelle MOIROUD JCB 1CX	24 000	GESBERT DANIEL FA150401 30/04/15
1 Autolaveuse autoportée VIPER AS710R - N° série EU001027E	7 650	ATOM MATÉRIELS FA000563 02/05/15
1 Paire de rampes repliables 400x2500mm - Capacité 1000 KG	950	ATOM MATÉRIELS FA000588 27/07/15
1 Autolaveuse Fang 18 C -- N° série EU-04206D	1 301	ATOM MATÉRIELS FA000609 11/08/15
1 Monobrosse Viper VE 18 P	842	ATOM MATÉRIELS FA000635 08/09/15
1 Autolaveuse à batteries AS430B - N° série EU-010395D	2 217	ATOM MATÉRIELS FA000672 15/10/15
1 Atomiseur Stihl SR 430 - N° série 365482329	646	CAT OI F5054484 05/11/15
1 Débroussailleuse MS211 G 35CM - N° série 501287102	564	CAT OI F5058324 30/11/15
6 Chariots Security7	4 820	ATOM MATÉRIELS FA000727 04/12/15
1 PC portable ACER E-572G-74504G1TMnrr rouge	475	PIXMANIA FCL091762244011 03/03/15
1 PC portable ACER E-572G-74504G1TMnrr rouge	475	PIXMANIA FCL091762244009 03/03/15
1 G NOTE 4 SAMSUNG	589	SFR 15-03-6635814 21/03/15
1 Vidéoprojecteur DLP 3D BENQ - TH682TS	599	PIXMANIA FCL091762501383 31/08/15
1 MacBook Pro 15 Retina 2015 i7 - Réf SC02QM905G8WN	2 149	MICROSTOR FFOSHO00056664 22/12/15
1 Imac 27" Retina 5K i5 - Réf SC02QK5GNGG7L	2 199	MICROSTOR FFOSHO00056664 22/12/15
1 Imprimante HP LaserJet entreprise 500 color MFP M575DN	2 862	GEODE FC 2015120394 22/12/15
	142 404	

Certifié conforme

ABC ENTRETIEN REUNION

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 135000 €

Siège social : 17 Route de la rivière des pluies - Résidence La Tonnelle
97490 Sainte Clotilde

R.C.S : St-Denis de la Reunion B 389 977 786

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2015

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé unique,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31/12/2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société ABC ENTRETIEN REUNION, tels qu'ils sont joints au présent rapport,

- la justification de nos appréciations,

- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Présidente. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- L'existence et la mesure du chiffre d'affaires sont validées par des contrôles substantifs et par des tests du contrôle interne
- L'existence des créances clients et la mesure des dépréciations s'y rattachant sont validées par des contrôles substantifs
- La mesure et l'exhaustivité des provisions pour risques et charges sont validées par rapprochement aux pièces justificatives

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Présidente et dans les documents adressés à l'associé unique, sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Saint-Denis, le 15/06/2016

Le commissaire aux comptes

CABINET DEDRICHE BEDIER ET ASSOCIES

Janick Bédier

DEDRICHE BEDIER & ASSOCIES
Expertise-Comptable
Commissariat aux Comptes
149 rue Jules Auber. 97400. Saint-Denis
Tél : 0262.21.66.11 - Fax : 0262.41.06.49

DEDRICHE BEDIER & ASSOCIES
Expertise-Comptable
Commissariat aux Comptes
149 rue Jules Auber. 97400. Saint-Denis
Tél : 0262.21.66.11 - Fax : 0262.41.06.49

BILAN ACTIF

ABC ENTRETIEN REUNION : 31/12/2015

ACTIF (EUR)	VALEURS BRUTES	AMORT- et PROVISIONS	VALEURS NETTES	EXERCICE N-1
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ (0)				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	12 820	3 755	9 065	*10 851*
Fonds commercial	36 893		36 893	*36 893*
Autres immobilisations incorporelles	7 000	7 000		*2 217*
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	8 000		8 000	*8 000*
Constructions	366 005	130 515	235 490	*256 007*
Installations techniques, matériel & outillage	344 450	224 519	119 931	*121 553*
Autres immobilisations corporelles	71 752	56 404	15 347	*16 003*
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations évaluées selon méthode de mise en équiv.				
Autres participations	125 861		125 861	*125 704*
Créances rattachés à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	22 361		22 361	*21 361*
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	995 141	422 193	572 948	*598 587*
Stocks et en-cours				
Matières premières, approvisionnements	18 189		18 189	*53 776*
En cours de production de biens				
Encours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances & acomptes versés sur commande				
Créances				
Clients et comptes rattachés	1 456 592	217 657	1 238 935	*1 148 124,25*
Autres créances	536 579		536 579	*472 861,17*
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	355 198		355 198	*211 419,99*
Charges constatées d'avance	2 240		2 240	*4 475,16*
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	2 368 797	217 657	2 151 139	*1 890 656,16*
CHARGES À RÉPARTIR (III)				
PRIMES DE REMBOURSEMENT (IV)				
ECART DE CONVERSION (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (0 à V)	3 363 938	639 850	2 724 088	*2 489 243*

Renvois	Clause de réserve de propriété
(1) dont droit au bail	Immobilisations
(2) part à moins d'un an	Stocks
(3) part à plus d'un an	Créances

DEDRICHE BEDIER & ASSOCIES
Expertise-Comptable
Commissariat aux Comptes
149 rue Jules Auber. 97400. Saint-Denis
Tél : 0262.21.66.11 - Fax : 0262.41.06.49

BILAN PASSIF

ABC ENTRETIEN REUNION : 31/12/2015

PASSIF (EUR)		EXERCICE N	EXERCICE N-1
Capital social ou individuel (1) dont versé :	135 000	135 000	135 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		824	824
Ecart de réévaluation (2) dont écart d'équivalence :			
Réserve légale (3)		13 500	13 500
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées (3) dont (*) :			
Autres réserves			
Report à nouveau		452 422	330 808
Résultat de l'exercice		379 844	316 214
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
CAPITAUX PROPRES	**TOTAL (I)**	**981 591**	**796 346**
Produit des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
AUTRES FONDS PROPRES	**TOTAL (II)**		
Provisions pour risques		68 153	57 819
Provisions pour charges			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**TOTAL (III)**	**68 153**	**57 819**
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (6)		193 522	226 404
Emprunts et dettes financières divers dont (**) :		34 759	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		101 455	96 334
Dettes fiscales et sociales		1 317 714	1 266 132
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8 335	29 111
Autres dettes		18 560	17 096
Produits constatés d'avance (5)			
DETTES (5) et COMPTE DE RÉGULARISATION	**TOTAL (IV)**	**1 674 344**	**1 835 078**
Ecart de conversion passif	**TOTAL (V)**		
TOTAL PASSIF		**2 724 088**	**2 489 243**

Renvois		
(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital		
Réserve spéciale de réévaluation		
(2) Ecart de réévaluation libre		
Réserve de réévaluation (1976)		
(3) Dont réserve réglementée des plus-values à long terme		
(5) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1 513 490	1 443 121
(6) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP	1 585	4 863

* Réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants

** Emprunts participatifs

DEDRICHE BEDIER & ASSOCIES
Expertise-Comptable
Commissariat aux Comptes
149 rue Jules Auber. 97400. Saint-Denis
Tél : 0262.21.66.11 - Fax : 0262.41.06.49

RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Partie 1)

ABC ENTRETIEN REUNION : Du 01/01/2015 au 31/12/2015 EUR

Rubriques	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N/N-1	
Ventes de marchandises	28 379	1 152	27 227	2363%
Production vendue de biens				
Production vendue de services	6 297 274	5 800 916	496 358	9%
Chiffres d'affaires nets	6 325 653	5 802 069	523 585	9%
Production stockée				
Production immobilisée				
Subvention d'exploitation	108 023	21 485	86 539	403%
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges	110 924	72 028	38 896	54%
Autres produits	7 664	10 756	-3 092	-29%
PRODUITS D'EXPLOITATION	6 552 265	5 906 337	645 928	11%
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achat de matières premières et autres approvisionnements	239 150	206 977	32 173	16%
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	35 587	6 467	29 120	450%
Autres achats et charges externes (3)	853 162	818 968	34 194	4%
Impôts, taxes et versements assimilés	111 368	150 671	-39 304	-26%
Salaires et traitements	4 086 645	3 624 859	461 786	13%
Charges sociales	598 655	643 563	-44 908	-7%
Dotation aux amortissements sur immobilisations	110 654	78 120	32 535	42%
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant	95 637	7 730	87 907	1137%
Dotations aux provisions pour risque et charges	23 751	39 642	-15 891	-40%
Autres charges	1 028	46	982	2144%
CHARGES D'EXPLOITATION	6 155 637	5 577 042	578 595	10%
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**396 628**	**329 295**	**67 333**	**20%**
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers de participations	658	58	600	1041%
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	303	1 493	-1 189	-80%
Reprises sur provisions et transfert de charges		33	-33	-100%
Différences positives de changes				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS	961	1 583	-622	-39%
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilés	11 872	12 720	-848	-7%
Différences négatives de changes				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIÈRES	11 872	12 720	-848	-7%
2 - RÉSULTAT FINANCIER	**-10 912**	**-11 137**	**226**	**2%**
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	**385 717**	**318 158**	**67 559**	**21%**

DEDRICHE BEDIER & ASSOCIES
Expertise-Comptable
Commissariat aux Comptes
149 rue Jules Auber. 97400. Saint-Denis
Tél : 0262.21.66.11 - Fax : 0262.41.06.49

RÉSULTAT (Partie 2)

ABC ENTRETIEN REUNION : Du 01/01/2015 au 31/12/2015 EUR

Rubriques	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N/N-1	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	40	*174*	-133	-77%
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
PRODUITS EXCEPTIONNELS	40	*174*	-133	-77%
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	5 913	*2 114*	3 798	180%
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		*4*	-4	-100%
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 913	*2 118*	3 795	179%
4- RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**-5 872**	***-1 944***	**-3 928**	-202%
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				
Impôts sur les bénéfices				
TOTAL DES PRODUITS	6 553 266	*5 908 094*	645 173	11%
TOTAL DES CHARGES	6 173 422	*5 591 880*	581 542	10%
5 - BÉNÉFICE OU PERTE	***379 844***	***316 214***	**63 631**	20%

Renvois				
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme				
(2) Dont produits de locations immobilières	6 550	*9 349*	-2 798	-30%
(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs	12 962	*3 538*	9 424	266%
(3) Dont crédit-bail mobilier				
(3) Dont crédit-bail immobilier				
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs	1 000	*3 615*	-2 615	-72%
(5) Dont produits concernant les entreprises liées				
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées				
(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général				

DEDRICHE BEDIER & ASSOCIES
Expertise-Comptable
Commissariat aux Comptes
149 rue Jules Auber. 97400. Saint-Denis
Tél : 0262.21.66.11 - Fax : 0262.41.06.49

RÈGLES ET MÉTHODES

1. Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31décembre 2015 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 22/06/1999, la loi n° 83-353 du 30/04/1983 et le décret 83-1020 du 29/11/1983, et conformément aux dispositions des règlements comptables 2000-06 et 2003-07 sur les passifs, 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs et 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et évaluation des actifs.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

2. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sontévaluées à leur coût d 'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d 'une immobilisation estconstitué de son prix d 'achat y compris les droits de douane et taxes non récupérables après déduction des remises rabais commerciaux et escomptes derèglement et de tous les coûts directement attribuableengagés pour mettre l 'actif en place et en état de fonctionner selon lutilisationprévue. Les droits de mutation honoraires ou commissions et frais tactes liés à l'acquisitionsont rattachés à ce coût d 'acquisition Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d 'acquisition de limmobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisationprévue, sont comptabilisés en charges.

Le coût d 'une immobilisation produite par l 'entreprise pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquiseCe coût de production inclut le prix d 'achat des matières consommées, des coûts attribuablesà la préparation en vue de l'utilisationenvisagée après déduction des rabais remises et escomptes derèglement Les intérêts des emprunts spécifiquesà la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire et/ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Construction	20 à 50 ans
Agencement, aménagement, installation technique	4 à 10 ans
Matériel et outillage industriel	1,5 à 10 ans
Matériel de bureau et mobilier	5 à 10 ans
Matériel informatique	3 ans

L'entreprise pratique l 'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

DEDRICHE BEDIER & ASSOCIES
Expertise-Comptable
Commissariat aux Comptes
149 rue Jules Auber. 97400. Saint-Denis
Tél : 0262.21.66.11 - Fax : 0262.41.06.49

RÈGLES ET MÉTHODES (SUITE)

3. Frais d'établissement

Les frais de constitution, de transformation et de premier établissement ont été inscrits à l'actif en frais d'établissement.

4. Stocks

Les coûts d 'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat les droits de douane et autres taxes , à l'exclusion des taxes ultérieuremen récupérables par l 'entité auprès des administrations fiscales ainsi que les frais de transport , de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières des marchandises des encours de production et des produits finis . Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations les charges directes et indirectes de production les amortissements des biens concourant à la production Le coût de la sous -activité est exclu de la valeur des stocks Les intérêts sont exclus pour la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti Pour des raisons pratiques et sauf écart significatifle dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation des stockségale à la différence entre la valeur brutedéterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisationdéduction faite des frais proportionnels de ventest effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

5. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominaleUne provision pour dépréciation estpratiquée lorsque la valeur d'inventaire estinférieure à la valeur comptable.

6. Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

7. Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre -valeur à la date de l 'opération
Les dettes créances disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre -valeur au cours de fin d 'exercice La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion .
Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

DEDRICHE BEDIER & ASSOCIES
Expertise-Comptable
Commissariat aux Comptes
149 rue Jules Auber. 97400. Saint-Denis
Tél : 0262.21.66.11 - Fax : 0262.41.06.49

ETAT DES IMMOBILISATIONS

ABC ENTRETIEN REUNION Du 01/01/2015 au 31/12/2015

EUR	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale
		Réévaluation	Acquisitions	Virements de poste à poste	Cessions et mises hors service		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement							
Autres postes d'immobilisations incorporelles	55 513		1 200			56 713	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	55 513		1 200			56 713	
Terrains	8 000					8 000	
Constructions sur sol propre	274 949					274 949	
Constructions sur sol d'autrui	55 986					55 986	
Installations générales, agenc- et aménag- des constructions	5 070					5 070	
Installations techniques, matériel et outillage industriel	333 088		69 736		58 382	344 460	
Installations générales, agencements, aménagements divers	2 310					2 310	
Matériel de transport	8 141		1 547		315	9 373	
Matériel de bureau et informatique, mobilier	52 463		11 377		3 781	60 059	
Emballages récupérables et divers							
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	779 889		82 659		62 457	799 287	
Participations évaluées par mise en équivalence							
Autres participations	125 704		157			125 861	
Autres titres immobilisés							
Prêts et autres immobilisations financières	21 361		1 000			22 361	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	147 066		1 157			148 221	
TOTAL GÉNÉRAL	972 562		85 015		62 457	985 141	

DEDRICHE BEDIER & ASSOCIES
Expertise-Comptable
Commissariat aux Comptes
149 rue Jules Auber. 97400. Saint-Denis
Tél : 0262.21.66.11 - Fax : 0262.41.06.49

ETAT DES AMORTISSEMENTS

ABC ENTRETIEN REUNION : Du 01/01/2015 au 31/12/2015

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES EUR	SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES						
					Dotations			Reprises			
	Montant des amortissements au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux cessions d'actif	Montant des amortissements à la fin de l'exercice	Différentiel de durée	Mode dégressif	Plus/ moins-value	Différentiel de durée	Mode dégressif	Plus/ moins-value	Mvt net en fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement											
Autres postes d'immobilisations incorporelles	5 [illegible]	[illegible]		10 [illegible]							
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	[illegible]	[illegible]		[illegible]							
Terrains											
Constructions sur sol propre	76 [illegible]	11 [illegible]		87 [illegible]							
Constructions sur sol d'autrui	30 164	[illegible]		[illegible]							
Installations générales, agenc. et aménag. des constructions	3 103	[illegible]		3 931							
Installations techniques, matériel et outillage industriel	211 [illegible]	71 [illegible]	39 [illegible]	234 [illegible]							
Installations générales, agencements, aménagements divers	732	[illegible]		[illegible]							
Matériel de transport	8 141	1 847	315	9 373							
Matériel de bureau et informatique, mobilier	39 [illegible]	10 [illegible]	3 761	46 [illegible]							
Emballages récupérables et divers											
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]							
TOTAL GÉNÉRAL	373 [illegible]	110 [illegible]	[illegible]	422 [illegible]							

CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES	Montant net au début de l'exercice	Augmentation	Dotations de l'exercice	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

DEDRICHE BEDIER & ASSOCIES
Expertise-Comptable
Commissariat aux Comptes
149 rue Jules Auber. 97400. Saint-Denis
Tél : 0262.21.66.11 - Fax : 0262.41.06.49

ETAT DES PROVISIONS

ABC ENTRETIEN REUNION : Du 01/01/2015 au 31/12/2015

EUR

NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour reconstitution des gisements pétroliers				
Provisions pour investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour implantation à l'étranger (avant 1/1/92)				
Provisions pour implantation à l'étranger (après 1/1/92)				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Provisions pour litiges	57 819	23 751	13 418	68 153
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes et charges				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**57 819**	**23 751**	**13 418**	**68 153**
Prov. pour dépréciation sur immobilisations incorporelles				
Prov. pour dépréciation sur immobilisations corporelles				
Prov. pour dépréciation sur titres mis en équivalence				
Prov. pour dépréciation sur titres de placement				
Prov. pour dépréciation sur immobilisations financières				
Prov. pour dépréciation sur stocks et en cours				
Prov. pour dépréciation sur comptes clients	128 522	95 637	6 501	217 657
Autres provisions pour dépréciations				
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATIONS	**128 522**	**95 637**	**6 501**	**217 657**
TOTAL GÉNÉRAL	**186 341**	**119 388**	**19 919**	**285 810**

Dont dotations et reprises	*d'exploitation*	119 388	19 919
	financières		
	exceptionnelles		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice

DEDRICHE BEDIER & ASSOCIES
Expertise-Comptable
Commissariat aux Comptes
149 rue Jules Auber. 97400. Saint-Denis
Tél : 0262.21.66.11 - Fax : 0262.41.06.49

CRÉANCES ET DETTES

ABC ENTRETIEN REUNION : Du 01/01/2015 au 31/12/2015

ETAT DES CRÉANCES (EUR)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	22 361		22 361
Clients douteux ou litigieux	294 841	294 841	
Autres créances clients	1 161 750	1 161 750	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	1 500	1 500	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices	305 307	305 307	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 135	1 135	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Créances diverses envers l'Etat et les collectivités publiques			
Groupe et associés (2)	212 624	212 624	
Débiteurs divers	16 013	16 013	
Charges constatées d'avance	2 240	2 240	
TOTAL DES CRÉANCES	2 017 771	1 995 410	22 361

Renvois	
(1) *Montant des prêts accordés en cours d'exercice*	
(1) *Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice*	
(2) *Prêts et avances consentis aux associés*	

ETAT DES DETTES (EUR)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	1 565	1 565		
Emprunts et dettes à plus de 1 an à l'origine	191 957	31 102	105 737	55 118
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	101 455	101 455		
Personnel et comptes rattachés	696 792	696 792		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	364 284	364 284		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	153 941	153 941		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	102 698	102 698		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8 335	8 335		
Groupe et associés (2)	34 759	34 759		
Autres dettes	18 560	18 560		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES	1 674 344	1 513 490	105 737	55 118

Renvois	
(1) *Emprunts souscrits en cours d'exercice*	
(1) *Emprunts remboursés en cours d'exercice*	29 585
(2) *Emprunts et dettes contractés auprès des associés*	

DEDRICHE BEDIER & ASSOCIES
Expertise-Comptable
Commissariat aux Comptes
149 rue Jules Auber. 97400. Saint-Denis
Tél : 0262.21.60.11 - Fax : 0262.41.06.49

CHARGES À PAYER ET PRODUITS À RECEVOIR

ABC ENTRETIEN REUNION : Du 01/01/2015 au 31/12/2015

EUR

CHARGES À PAYER	Montants
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 565
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 048
Dettes fiscales et sociales	563 057
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8 335
Autres dettes	
TOTAL CHARGES À PAYER	**575 005**

PRODUITS À RECEVOIR	Montants
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	9 623
Autres créances	
Disponibilités	
TOTAL PRODUITS À RECEVOIR	**9 623**

DEDRICHE BEDIER & ASSOCIES
Expertise-Comptable
Commissariat aux Comptes
149 rue Jules Auber. 97400. Saint-Denis
Tél : 0262.21.66.11 - Fax : 0262.41.06.49

CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

ABC ENTRETIEN REUNION : Du 01/01/2015 au 31/12/2015

EUR

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	Montants
Charges d'exploitation	2 240
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
TOTAL CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	**2 240**

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	Montants
Produits d'exploitation	
Produits financiers	
Produits exceptionnels	
TOTAL PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	

DEBRIONE BEDIER & ASSOCIES
Expertise-Comptable
Commissariat aux Comptes
149 rue Jules Auber. 97400. Saint-Denis
Tél : 0262.21.66.11 - Fax : 0262.41.06.49

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS : VENTES ET SORTIES DE L'ACTIF

ABC ENTRETIEN REUNION : Du 01/01/2015 au 31/12/2015 EUR

CHARGES EXCEPTIONNELLES : SORTIES DE L'ACTIF (COMPTE 675200)	Montants
MISE AU REBUT DE L'IMMO N° 265, 31/12/2014	
TOTAL SORTIES DE L'ACTIF (COMPTE 675200)	**0**

PRODUITS EXCEPTIONNELS : VENTES D'ÉLÉMENTS D'ACTIF (COMPTE 7750010)	Montants
NÉANT	
TOTAL VENTES D'ÉLÉMENT D'ACTIF (COMPTE 7750010)	**0**

DEBRIONE BEDIER & ASSOCIES
Expertise-Comptable
Commissariat aux Comptes
149 rue Jules Auber. 97400. Saint-Denis
Tél : 0262.21.66.11 - Fax : 0262.41.06.49

FILIALE : PARTICIPATION ET CAPITAUX

ABC ENTRETIEN REUNION : Du 01/01/2015 au 31/12/2015 EUR

PARTICIPATIONS D'ABC ENTRETIEN DANS SA FILIALE EMS	
PARTS FILIALE EMS (compte 2611000) : MONTANT EN EUROS	98 980
POURCENTAGE DÉTENU DANS LE CAPITAL DE LA FILIALE EMS	100%

CAPITAUX PROPRES DA LA FILIALE EMS	Montant AU 31/12/N	Montants AU 31/12/N-1
CAPITAL SOCIAL	16 800	16 800
RÉSERVE LÉGALE	1 681	1 681
AUTRES RÉSERVES	0	0
REPORT À NOUVEAU	48 111	41 107
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	629	7 004
TOTAL CAPITAUX PROPRES DE LA FILIALE EMS	**67 221**	**66 592**

DEDRICHE BEDIER & ASSOCIES
Expertise-Comptable
Commissariat aux Comptes
149 rue Jules Auber. 97400. Saint-Denis
Tél : 0262.21.66.11 - Fax : 0262.41.06.26

CRÉDIT-BAIL

ABC ENTRETIEN REUNION : Du 01/01/2015 au 31/12/2015

IMMOBILISATIONS EN CRÉDIT-BAIL (EUR)

POSTES DU BILAN	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements		Valeurs nettes
		de l'exercice	cumulées	
Terrains				
Constructions				
Inst. tech., Matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
TOTAL				

ENGAGEMENTS DE CRÉDIT-BAIL (EUR)

POSTES DU BILAN	Redevances payées		Redevances restant à payer			Prix d'achat résiduel
	de l'exercice	cumulées	Jusqu'à 1 an	de 1 an à 5 ans	à plus de 5 ans	
Terrains						
Constructions						
Inst. tech., Matériel et outillage	110 684	298 472	82 362	80 038		
Autres immobilisations corporelles	41 145	225 173	19 460	10 327		
Immobilisations en cours						
TOTAL	**151 829**	**523 645**	**101 822**	**90 365**		

DEDRICHE BEDIER & ASSOCIES
Expertise-Comptable
Commissariat aux Comptes
149 rue Jules Auber. 97400. Saint-Denis
Tél : 0262.21.66.11 - Fax : 0262.41.06.49

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Néant

Circonstances qui empêchent la comparabilité d'un exercice à l'autre

Néant

Autres éléments significatifs

Néant

ABC ENTRETIEN REUNION
SAS au capital de 135.000 euros
Siège Social : Résidence La Tonnelle - Bât. - Local D
17, route de la Rivière Des Pluies - 97490 Sainte Clotilde
RCS Saint-Denis B 389 977 786

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/06/2016
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL PORTANT SUR L'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le 30 juin 2016, à 13 heures, a été rédigé le présent procès verbal de l'associé unique.

Monsieur Pascal Epaud, est nommé Président de séance.
Le président constate que l'actionnaire représenté possède plus de la moitié des parts composant le capital social, et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :
- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- Le rapport de gestion de la présidence ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2015 ;
- le rapport de certification des comptes du commissaire aux comptes ;
- le texte des projets de résolutions.

Le président déclare que tous les documents prescrits par l'article R223-68 du code de commerce ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :
- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2015 ;
- Quitus à la gérance ;
- Lecture et approbation du rapport du commissaire aux comptes ;
- Approbation des comptes clos le 31/12/2015 ;
- Approbation de la rémunération du dirigeant ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2015 ;
- Renouvellement du mandat du Commissariat aux Comptes ;
- Questions diverses.

Puis, le président donne lecture :
- du rapport de gestion de la Direction,
- de l'état des conventions réglementées :
- du rapport de certification des comptes du commissaire aux comptes.

2ÈME RESOLUTION :

L'assemblée générale décide d'affecter comme suit le résultat de l'exercice clos le 31/12/2015 :

A distribuer :

- Résultat de l'exercice :	379 844 €
- Report à nouveau :	452 422 €
- Somme à affecter :	832 266 €
- Réserve légale :	0 €
- Distribution de dividendes à la holding GEF :	201 100 €
- Report à nouveau créditeur	631 166 €
- Somme totale affectée :	832 266 €

Cette résolution est mise aux voix, et adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 13 heures.

Le Président de séance — L'actionnaire unique

1/1 Extrait certifié conforme, Pascal EPAUD, représentant de l'actionnaire unique.